

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Thèmes > Solidarité > ESSF : nos campagnes de solidarité > Appels globaux (ESSF) > **Merci à toutes celles et ceux qui ont répondu à notre appel pour le Fonds de (...)**

Merci à toutes celles et ceux qui ont répondu à notre appel pour le Fonds de solidarité Asie 2025 !

dimanche 19 janvier 2025, par [ESSF](#), [NOVAK Adam](#), [ROUSSET Pierre](#) (Date de rédaction antérieure : 19 janvier 2025).

Le traditionnel appel de fin d'année que nous avons lancé, le 20 novembre dernier, a porté des fruits. Nous avons débuté l'année 2025 avec 16.000 euros dans notre fonds de solidarité permanent et nous devrions recevoir des contributions additionnelles se montant à environs 4.500 euros d'ici la fin du mois, soit un montant total de 21.000 au minimum.

Le rapport d'activité 2024 d'ESSF devrait être publié fin janvier ou début février.

Nous devrions donc commencer la nouvelle année avec, en chiffre rond, 21.000 euros - moins que l'an dernier, mais nous ne pourrons faire un bilan effectif qu'en prenant en compte l'ensemble de l'année 2024.

En 2024, nous avons transféré 41.400 € à nos partenaires (43.020 € en 2023). Nous avons interrompu nos transferts à la mi-novembre, la campagne de fin d'année 2024 étant consacrée au Fonds de solidarité Asie 2025.

Ce mois de janvier 2025, nous avons pu reprendre les versements. Ainsi, 6.500 euros ont déjà été virés à nos organisations partenaires aux Philippines et au Pakistan, au Bangladesh et en Indonésie.

Bien entendu, la campagne de solidarité financière se poursuit en continu toute l'année. Nous ne la clôturons pas !

Come nous le savons toutes et tous, maintenir la solidarité « Asie » dans les conditions internationales présentes n'est pas une évidence, mais telle est la responsabilité propre de notre association. Merci de nous aider à la remplir.

Une fois encore, merci mille fois pour votre soutien,

Adam Novak, Pierre Rousset
ESSF

Pour les personnes qui paient leurs impôts en France et qui peuvent bénéficier d'une déduction fiscale, nous enverrons les reçus fiscaux début mars.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Dons réguliers et ponctuels

Les contributions mensuelles (via les virements bancaires, HelloAsso ou PayPal) *nous sont très utiles.*

Elles peuvent évidemment être complétées par des dons ponctuels, en réponse notamment à des appels spécifiques.

Les petits dons comptent

Il s'avère que certaines et certains renoncent à envoyer un don, jugeant qu'il serait trop faible pour « compter », au regard des besoins. *C'est une erreur, même les petits dons « comptent ».*

Quinze dons de 30 € font 450 euros et permettent de « boucler » un transfert bancaire de 1.000 euros.

Même des dons de 10 € font « sens ». Au-delà d'un apport « complémentaire » à ne jamais négliger, ils manifestent une solidarité politique - et l'ampleur de cette solidarité fait sens pour nos partenaires en Asie (ainsi que pour l'équipe d'ESSF qui anime cette campagne).

Adresses

Il est important de nous fournir :

Une adresse mail.

Une adresse postale. Si ce n'est pas celle inscrite sur le chèque (pour ce mode de paiement), n'oubliez pas de l'indiquer !

De même, assurez-vous que vos coordonnées sont indiquées dans les virements bancaires. Il nous arrive de recevoir des dons sans savoir de qui, ou bien provenant de quel pays...

Reçus fiscaux

Pour les personnes qui paient leurs impôts en France et qui peuvent bénéficier d'une déduction fiscale, nous enverrons les reçus fiscaux début mars.

Quelques précisions à ce sujet :

- Pour les personnes dont les dons sont versés via HelloAsso : c'est nous qui préparons les reçus et non cette association.
- Dans le cas des dons effectués par chèques, c'est la date du chèque qui fait foi : jusqu'au 31 décembre, il est comptabilisé dans le reçu concernant 2024, au-delà il sera comptabilisé l'an prochain pour les reçus concernant 2025.
- Dans le cas des virements, c'est la date à laquelle le virement a été effectué qui fait foi.

Les chèques sont régulièrement déposés en banque. Si le vôtre n'a pas été encaissé, contactez-nous. Le courrier n'arrive pas toujours à bon port.

*Rappelons que notre association fonctionne sans aucune forme de rémunération, sur une base entièrement militante. Ainsi **100% des dons reçus sont transférés à leurs destinataires.** Les frais liés à ces transferts sont surtout bancaires et réduits au minimum (moins de 5%). Nous*

« n'exportons » pas nos propres projets. Nous aidons des mouvements à répondre aux urgences humanitaires, sociales et démocratiques à partir de leur implication sur le terrain et de leur propre perception des priorités.

Pour envoyer des dons

Tous les dons que nous recevons sont transmis à leurs destinataires. La petite équipe d'animateurs d'ESSF prend en charge les frais de fonctionnement de l'association et du site internet.

Les dons peuvent être versés sous forme de chèques (en euros seulement et payables en France), par virements bancaires directement au compte de notre association, et via Helloasso ou PayPal. L'accès à toutes les modalités de paiement est indiqué sur la page d'accueil de notre site.

Chèques

Les chèques en euros seulement et payables en France à l'ordre d'ESSF doivent être envoyés à :

ESSF
2, rue Richard-Lenoir
93100 Montreuil
France

Banque :

Crédit lyonnais
Agence de la Croix-de-Chavaux (00525)
10 boulevard Chanzy
93100 Montreuil
France
ESSF, compte n° 445757C

Références bancaires nationales (RIB) :

Banque : 30002
Indicatif : 00525
N° de compte : 0000445757C
Clé : 12
Compte au nom de : ESSF

Coordonnées bancaires internationales :

IBAN : FR85 3000 2005 2500 0044 5757 C12
BIC / SWIFT : CRLYFRPP
Compte au nom de : ESSF

Paypal : vous pouvez aussi transférer vos dons via Paypal : sur la page d'accueil de notre site, cliquez sur la commande PapyPal en haut à droite.

HelloAsso : vous pouvez aussi transférer vos dons via HelloAsso (voir la commande placée en page d'accueil) :

<https://www.helloasso.com/associations/europe-solidaire-sans-frontieres/formulaires/1/widget>

En France, ces dons donnent droit à des déductions d'impôt. Il nous faut votre adresse pour vous envoyer un reçu fiscal (adresse en général indiquée sur les chèques).

P.-S.

- Traduit pour ESSF par Pierre Rousset avec l'aide de DeepLpro.